

RACHAT DES JRTT : ATTENTION AUX PIÈGES !

Une nouvelle décision unilatérale de l'employeur permet aux agents d'Enedis de revenir travailler sur certains jours de RTT.

Mais pourquoi ? Comment ? Et à quel prix ?

Il est proposé aux agents de revenir travailler sur certains jours de RTT pour cette année 2025 à la suite d'une Décisions Unilatérale d'Employeur (DUE). Sans négociation préalable avec les Organisations Syndicales, cette DUE est une nouvelle entaille aux Accords Temps de Travail des unités.

En effet, cela revient à augmenter le temps de travail moyen hebdomadaire au-delà des 35h.

Concrètement la Direction propose :

- **Conformément à la loi de Finance 2022** => Renoncement jusqu'à 10 de JRTT, avec paiement en heures supplémentaires, avec donc une majoration à 50%.
- **Mesure supplémentaire ENEDIS** => Si renoncement à au moins 4 JRTT, une bonification supplémentaire de 25% sera versée en janvier 2026.

➡ Les agents prenant l'astreinte peuvent renoncer jusqu'à 5 JRTT/an maximum, avec la condition d'1 seul RTT par cycle de 8 semaines en respectant les temps de travail (48h). Dispositif non ouvert aux Cadres au forfait jours.

➡ Pas de transfert possible des RTT habituellement posés annuellement sur le CET.

➡ Dispositif soumis à appréciation hiérarchique (autonomie, compétences etc)

➡ Si cette rémunération complémentaire est défiscalisée jusqu'à 7500€ car ce sont des heures supplémentaires, elle compte néanmoins dans votre revenu fiscal de référence qui est pris en compte dans le calcul des différentes aides sociales.

Par cette DUE, la Direction démontre qu'il y a bien un problème d'effectifs et de rémunération en reprenant le vieux refrain du « travailler plus pour gagner plus ». Selon la Direction, le seul moyen d'être augmenté est donc de travailler plus ! Inutile de compter sur des GF/NR cette année avec l'accord minimum sur les salaires signé pour 2025 ...

Pour la CGT, cette mesure n'est que l'arbre qui cache la forêt : ENEDIS doit relever les défis de transition énergétique sans dégrader la santé et de l'équilibre vie pro / vie perso des agents ni la qualité du service public de l'énergie. Or, les RTT permettent un temps précieux de récupération et de repos nécessaire à la bonne santé physique et morale des travailleurs.

ENEDIS doit se donner les moyens humains de répondre aux attentes des usagers du service public en se dotant d'une véritable politique d'embauche permettant un meilleur dimensionnement des équipes et un allègement de la charge de travail et NON en utilisant les leviers législatifs délétères permis par les politiques libérales du gouvernement. Bref c'est bien un passage à des semaines de travail à 32h que la CGT ambitionne et des effectifs en conséquence, et non un retour vers les 40h par semaine comme le propose aujourd'hui la direction.... Surtout en s'affranchissant d'une solidarité nationale et ses services publics saignés à blanc par les exonérations fiscales.

La direction d'ENEDIS douterait-elle de ces propres ambitions en mettant en place un système qui viendrait se substituer aux embauches pourtant nécessaires ?

“cela revient à augmenter le temps de travail moyen hebdomadaire au-delà des 35h”

“la Direction démontre qu'il y a bien un problème d'effectifs et de rémunération en reprenant le vieux refrain du « travailler plus pour gagner plus »”

LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE
D'AVENIR

